

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de la Convocation : 14/12/15  
Date d'affichage : 14/12/15

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 17 décembre 2015**

L'an deux mil quinze et le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, LANTELME Laure et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, GONNARD Pierre, MANIGAND Frédéric.

Étaient excusées ; Mmes CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian et Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie ayant donné pouvoir à Mme Mireille BOURDIN.

Était absent ; M. JAUSSAUD Florimond.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/11/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commission Communales
- Redevance pour occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur les réseaux de transport et de distribution électrique et gaz,
- DETR et aménagement du plateau de jeux multisports,
- Agenda 21,
- Subventions pour budget 2016
- Questions diverses

## \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1<sup>er</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 14 décembre 2015 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Projets d'investissements à la base de loisirs ; rénovation de l'entrée de la base et des sanitaires de la plage. Des modifications tarifaires auront lieu ainsi que le renouvellement de la convention de gestion pour le restaurant,
- Transfert d'une partie du château de la commune de Pont-de-Veyle à la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle ; le transfert d'une partie des bâtiments du château vers la CCCPV pour l'installation d'un service administratif, a été acté. La commune de Pont-de-Veyle restera propriétaire de de la voirie en rez-de-chaussée et de l'ancienne maison du prévôt,
- Renouvellement de la convention pour la dématérialisation des actes réglementaires et approbation de la convention pour la dématérialisation des actes budgétaires,
- L'office du Tourisme travaille sur l'établissement d'un site internet bilingue, outil rendu obligatoire pour les offices classés ; il est proposé au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention exceptionnelle pour aider l'Office du Tourisme au financement de cette opération,
- Fonds de concours pour l'aide à l'investissement aux communes ; une enveloppe de près de 350 000 € sera octroyée aux communes proportionnellement aux dossiers de demande d'aide que ces dernières ont déposés,
- Fonds de concours pour le versement du fond d'amorçage des Temps d'Activités Périscolaires ; pour participer aux dépenses de fonctionnement des TAP mise en œuvre par la CCCPV, le premier acompte du fonds d'amorçage versé dernièrement par l'état aux communes, sera reversé, par ces dernières à la CCCPV,
- PLUI ; le Conseil Communautaire va engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définir les objectifs du PLUI ainsi que les modalités de collaboration et de concertation,
- ZA de Crottet ; la société PHILIBERT SAVOUR souhaite agrandir son lieu de production. Pour ce faire 41 000 m<sup>2</sup> à 20 € du m<sup>2</sup> seront cédés à l'entreprise par la Communauté de Communes,
- Appel à projet FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le soutien aux entreprises par le Syndicat Mixte Bresse – Val de Saône ; le Conseil Communautaire approuve le dépôt de la candidature par le SMBVS,
- Approbation du retrait du SMIDOM de Thoissey des communes de Saint-Trivier-sur-Moignans, Chanéins et Valeins suite à la fusion de la Communauté de Communes Chanstrival avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,
- Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; dans le cadre de sa compétence « Action en faveur de l'enfance et de l'adolescence mise en œuvre à l'échelle du Canton », le Conseil Communautaire a décidé l'augmentation des tarifs des ALSH des vacances scolaires en fonction des activités choisies,
- Renouvellement de la convention de l'entente intercommunautaire du CLIC.

### Syndicat locaux :

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne (SRTC) : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les points de l'ordre du jour relatifs au comité syndical qui s'est tenue le 17 décembre 2015 à Baneins ;

- Débat d'orientation budgétaire,
- Mise en place d'une action sociale,
- Information concernant le classement des cours d'eau,
- Travaux du seuil du Moulin Chapuis (Calonne).

Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les points de l'ordre du jour relatifs au comité syndical qui s'est tenu le 17 décembre 2015 à Romans ;

- Convention entre le SMVV et le Communauté de Communes du Pays de Bagé pour la réalisation des travaux de compensations environnementales à l'aménagement de la ZA du Buchet,
- Convention tripartite entre le SMVV, la commune de Polliat et l'aménageur foncier du parc d'activités de la Commanderie pour la réalisation de restauration de zones humides,
- Souscription d'une assurance statutaire,
- Débat d'orientation budgétaires 2016.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 15 décembre 2015 à Bey et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Attribution de Marché Public ; deux appels d'offre ont été lancées, les entreprises CHOLTON et 01 POMPAGE ont été retenues,
- Manque de pression dans un immeuble à Thoissey ; des conduites sont à refaire, 123 hectares de terrain seront proposés à l'acquisition par le syndicat pour la préservation d'une zone de captage.

### \* Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain (SIEA) et Redevance pour occupation provisoire du domaine public (ROPDP)

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du SIEA concernant la Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) instaurées par le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il lui est proposé de fixer le montant de la redevance due, dans ce cas, par GRDF et ERDF en application du décret ci-dessus mentionné, dont le plafond est fixé à 0,35 €/m.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :

- à 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz,
- à 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

➤ **DONNE** tout pouvoir à M. Le Maire pour l'exécution de cette décision ainsi qu'à signer la présente délibération.

## **\* DETR et aménagement du plateau de jeux multisports**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de jeux multisports à la salle polyvalente et ce pour un montant de 36 621,80 €HT ; il précise que ce projet est susceptible d'être soutenu financièrement par l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- maintenir au Budget Primitif 2016, le projet d'aménagement du terrain de jeux multisports à la salle polyvalente et ce pour un montant de 36 621,80 €HT,
- de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- de donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **\* Agenda 21**

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 27 novembre 2015 concernant l'Agenda 21, M. Le Maire sollicite le ressenti des personnes qui y étaient présentes afin d'envisager le futur ; la population semble très enthousiaste vis-à-vis de ce projet.

L'association « Notre village » propose leur aide aux communes pour la mise en place et le lancement de ce projet ; diagnostic, mise en place des groupes de travail, conseils aux différents groupes mis en place... pour une adhésion à l'association d'un montant de 0,60 € par habitants et un montant d'environ 3 000 € pour la réalisation du diagnostic.

M. Le Maire propose que l'association « Notre Village » soit invitée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **\* Projet d'urbanisme au regard des parcelles B666, B1079 et B1080**

M. Le Maire expose qu'en raison du souhait d'un propriétaire de vendre son terrain cadastré selon les parcelles B666, B1079 et B1080 sis Rue du Biolay au propriétaire dont la propriété est attenante à ces dernières, la commune doit envisager l'éventuelle acquisition de ces parcelles par le biais de son Droit de Préemption Urbain et ce afin de ne pas bloquer les éventuelles constructions à venir dans ce secteur.

Il informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en mairie le 9 décembre 2015 et propose que la gestion de cette vente soit gérée par l'EPF, Etablissement Public Foncier, à qui il souhaite transférer son Droit de Préemption Urbain.

L'EPF, via la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle, se portera acquéreur de ces trois parcelles.

M. Le Maire précise que les services des domaines seront saisis afin de réaliser une évaluation de ces parcelles.

Après avoir entendu l'exposé des solutions possibles et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Confirme à M. Le Maire que la commune doit user de son droit de préemption urbain,
- Confirme son autorisation à M. Le Maire quant à la transmission de son DPU à l'EPF qui se portera acquéreur des dis parcelles en répondant à la DIA reçue,
- Confirme à M. Le Maire que les discussions entre la commune et le propriétaire peuvent continuer sur cette base.

## \* Subventions pour budget 2016

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal décide de :

- Verser une subvention aux associations ou organismes suivants, pour l'année 2016 ;
  - > L'APAJH de l'Ain
  - > Le Centre Léon Bérard
  - > La PEP de l'Ain
  - > Les Resto du cœur
  - > Les Scléroses en plaques Massif-Jurassien
  
- De ne pas donner suite aux demandes suivantes ;
  - > La Banque Alimentaire de l'Ain
  - > L'UDAF de l'Ain

M. Le Maire propose d'attendre les demandes de subventions à venir pour définir la hauteur de ces dernières pour chacune des différentes associations.

## \* Questions diverses

Contes de Noël : un bilan des contes de Noël qui se sont déroulés les 7, 10, 14 et 17 décembre 2015 est exposé ; en moyenne 35 enfants étaient présents lors de chaque soirée toujours très appréciées par ces derniers.

4L Trophy : M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements des participants au Raid Humanitaire, le 4L Trophy pour la mise à disposition de la salle polyvalente le 28 novembre 2015 pour l'organisation de leur un repas dansant. Ces derniers invitent le Conseil Municipal à son pot de départ en février 2016.

Circulation à Boissey : il est proposé que des panneaux de signalisation soient confectionnés par des enfants afin de mieux faire entrevoir la limitation de la vitesse par les usagers de Boissey.

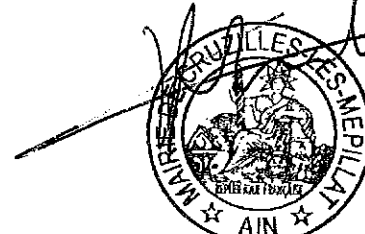
La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 21 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 17 décembre 2015

Le Maire,  
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine